



Pages 3

« Édito »



Pages 6-7
Consommer moins d'électricité
dans l'intérêt de tous



Pages 8-9
Intoxication au CO :
soyez très vigilants !



Sommaire

Édito	3
Actualités.....	4
La recette/l'astuce du jour : Les légumes infinis.....	5
Consommer moins d'électricité dans l'intérêt de tous.....	6-7
Intoxication au CO : soyez très vigilants !.....	8-9
Calendrier des collectes TIBI	10
Annuaire	11

Comité de rédaction : Julien VERGUCHT,
Amélie GUERIT,
Elunda PALUMBO,
Cécile LOUIS

Editeur responsable : Julien PAQUET,
Directeur-Gérant
Rue de l'Yser, 93
6183 Trazegnies



Édito



Chères locataires, chers locataires,

Les fêtes de fin d'année pointent le bout du nez à grands pas...

Cette année 2022 a malheureusement été marquée par une crise énergétique qui n'a épargné personne. La société A Chacun Son Logis et moi-même restons à votre écoute afin de vous conseiller et de vous orienter au mieux.

De plus, une adresse a également été créée par l'administration communale de Courcelles à la demande de la Bourgmestre, Caroline Taquin, afin de centraliser les demandes et apporter une réponse spécifique à votre demande :

sosenergie@courcelles.be

Toutefois, j'espère que cette année vous aura apporté des moments de joie et de bonheur, pour vous ainsi que pour vos proches.

Soucieux des problèmes énergétiques, cette année aura permis à la société A Chacun Son Logis de lancer ou de concrétiser de nouveaux projets tels que :

- Les travaux de rénovation énergétique de 64 logements à la Cité Benoite Epine.
- La démolition des logements inhabitables à la Cité Druine avec le projet de reconstruction de logements durables.
- Le début des travaux pour les 48 logements à Résistance.

Dans la même optique, d'autres dossiers verront le jour prochainement :

- Cité Renard : Rénovation énergétique de 20 logements (toitures, mise en conformité électrique, détecteurs d'humidité, chauffage, isolation).
- Rue de Chapelle : Rénovation énergétique de 20 logements (toitures, isolation, remplacement des portes, chauffage central, mise en conformité électrique).
- Cité de l'Avenir : Rénovation de 91 logements (toitures, isolation, mise en conformité électrique).

Au-delà de ces projets de gros travaux, il est évident que chacune de vos problématiques quotidiennes retiennent toute mon attention. N'hésitez pas à me les communiquer

Je vous souhaite d'ores et déjà de très bonnes fêtes en présence de ceux que vous aimez et qui vous sont chers mais aussi que tous vos rêves se réalisent en 2023.

Elunda Palumbo
Présidente d'« A Chacun Son Logis »
☎ 0497/17.33.68
@ e.palumbo@acsl.be



Actualités



Rue de l'Yser, 97 – 6183 TRAZEGNIES
0499/88.99.23

Bonjour à vous, à toi,

Vous avez plus de 18 ans ? Vous êtes demandeur d'emploi ?
Vous êtes perdu dans l'administratif ? Vous ne savez pas vers qui vous tourner ?
Vous cherchez du travail ? Vous ne savez plus quoi faire ?
Alors, n'hésitez pas, venez nous rencontrer...

Ce que nous te proposons :

Une formation dans le bâtiment, les espaces verts ou la bureautique.
Une équipe dynamique !
Une aide sociale pour t'aider dans tes démarches administratives (identité, logement, CV, lettre de motivation)
Des cours de remises à niveau en mathématiques et français pour que tu puisses passer certaines qualifications..
Les cours de VCA (Sécurité du travail) et la possibilité de passer l'examen..

Séances d'informations :

- Le 18 janvier 2023 à 10h30
- Le 14 février 2023 à 10h30
- Le 14 mars 2023 à 10h30

Vous avez encore des questions ?

Melle Koninckx, Médiatrice sociale : 0499/88 99 23 ou rdqcourcelles@gmail.com



**for
em**



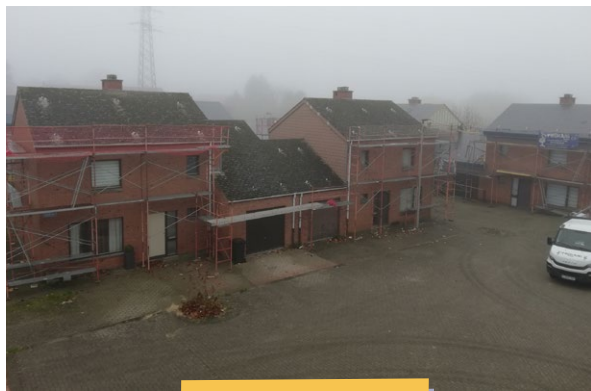
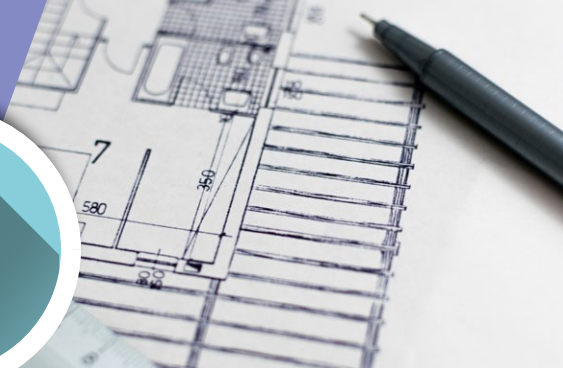
Nous tenons à vous informer que des démarchages sont en cours dans l'entité de Courcelles.

A Chacun Son Logis n'a aucun lien avec ceux-ci. Faites donc attention de ne pas tomber dans une arnaque.

RAPPEL : Tout type de démarchage commercial sur l'entité de Courcelles est strictement INTERDIT !!!



Actualités



AVANT



APRÈS

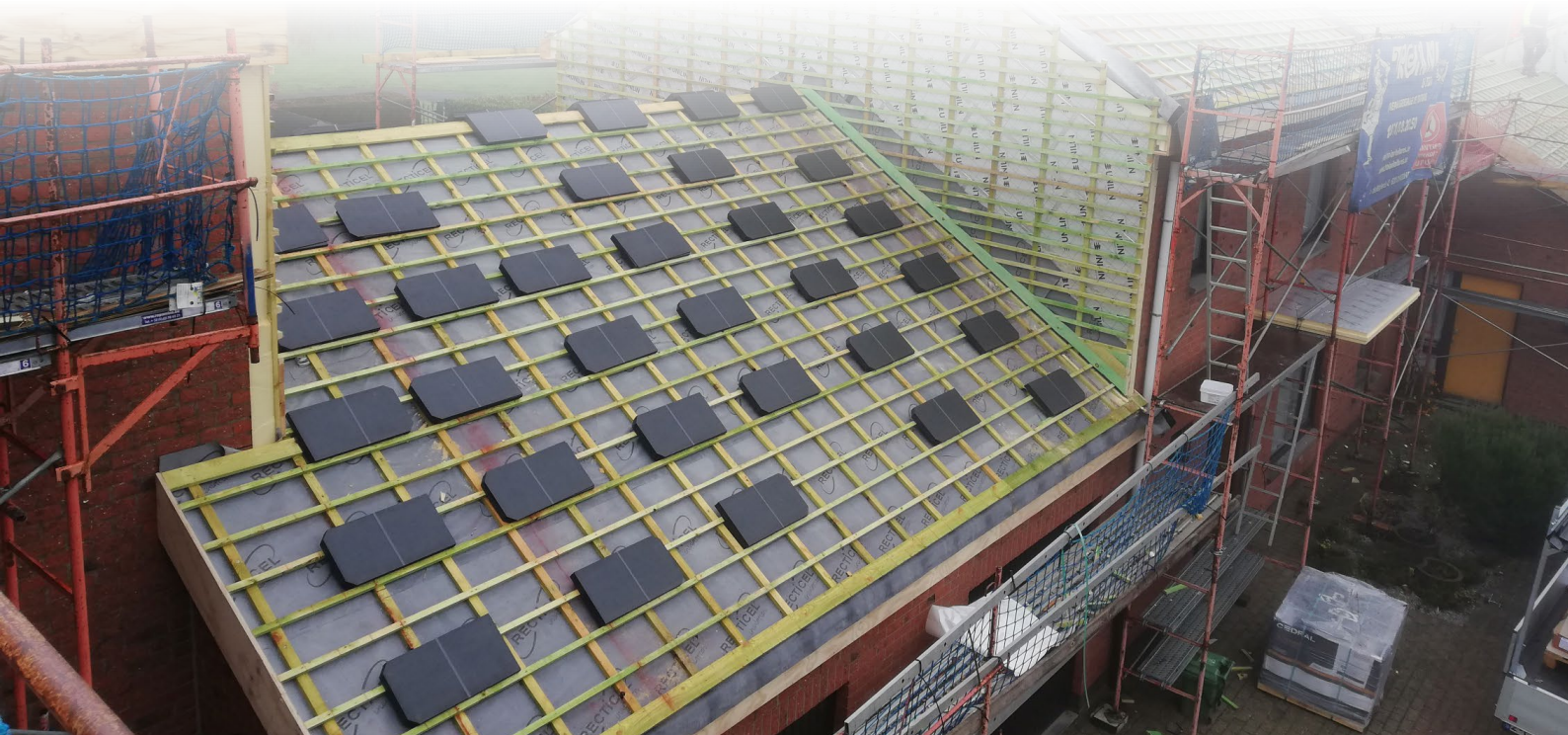
RENOUVELLEMENT ET ISOLATION DES TOITURES ET BARDAGES DE 64 LOGEMENTS À TRAZEGNIES

Au 1^{er} Janvier 2022, A Chacun Son Logis a lancé le chantier du renouvellement et de l'isolation des toitures et bardages de 64 logements situés à la Cité Benoîte-Epine à Trazegnies.

Ce chantier touche à sa fin étant donné que sur les 64 logements, 50 sont déjà terminés.

Les travaux devraient être terminés pour le 23 Décembre 2022.

Les 34 derniers logements de la cité feront l'objet de travaux similaires en 2023, le budget ayant été validé par le conseil d'administration d'A Chacun Son Logis.



CO₂



Conseils

INTOXICATION AU CO : SOYEZ TRÈS VIGILANTS !

L'intoxication au CO est la première cause de décès par intoxication en Belgique. Une fois sur deux, l'intoxication se produit dans la salle de bain.

Le monoxyde de carbone (CO), gaz invisible et inodore, est produit lors d'une combustion incomplète de combustibles qui contiennent du carbone (charbon, bois, mazout, gaz, etc.). Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont donc des sources possibles de CO dans la maison.

En présence d'une quantité suffisante d'oxygène, le CO est converti en CO₂ (gaz carbonique) qui n'est pas toxique. Mais s'il n'y a pas assez d'oxygène, la quantité de CO grimpe à un niveau dangereux.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AU CO ?

Les signes d'une intoxication au CO sont peu spécifiques et peuvent souvent être confondus avec un début de grippe ou une intoxication alimentaire. Le monoxyde de carbone invisible, sans odeur, sans goût et n'irritant pas les voies respiratoires, la victime continue de respirer sans problèmes et ne remarque rien de spécial sauf quelques symptômes vagues. Il est donc facile de passer à côté du diagnostic.

Il est donc important d'être attentif aux circonstances d'apparition des symptômes en pensant à la possibilité d'une intoxication au CO :

- Une personne présente un malaise alors qu'elle se trouve dans une salle de bain équipée d'un chauffe-eau au gaz ;
- Plusieurs personnes se plaignent de maux de tête, de vertiges, de nausées et/ou souffrent de vomissements. Ces symptômes se présentent toujours dans le même espace et disparaissent lorsqu'on quitte l'endroit.

INTOXICATION AIGUË

En cas d'exposition à une concentration très importante de CO, la personne peut avoir un **arrêt respiratoire**.

En cas d'exposition plus faible, la victime présente d'abord des **signes de malaise** (nausées, vertiges, maux de tête) pouvant être confondus avec une intoxication alimentaire ou un début de grippe. La personne présente ensuite une **grande faiblesse, essoufflement à l'effort, fatigue persistante, difficultés à se déplacer**, parfois un peu de confusion. Elle peut **perdre connaissance** voire même **tomber dans le coma**.

Une très grave intoxication au CO peut se manifester par des **convulsions**, des **troubles du rythme cardiaque**, principalement un rythme cardiaque rapide et irrégulier, une **crise cardiaque** avec douleur dans la poitrine ou encore une accumulation de liquide dans les poumons (œdèmes pulmonaire) entraînant une **détresse respiratoire**.

INTOXICATION CHRONIQUE

L'intoxication chronique est souvent difficile à diagnostiquer, surtout si elle est prolongée. Ce type d'intoxication se manifeste par des **maux de tête**, des **vertiges**, des **nausées**, des **vomissements**, un **essoufflement à l'effort**, une **sensation de faiblesse**, la **confusion** voire même une **fatigue persistante avec les conséquences psychiques qui y sont associées**.

Si au départ, il est relativement facile, en faisant le lien entre l'apparition des symptômes et un endroit donné, de poser le diagnostic, cela devient plus compliqué après un certain temps étant donné que les répercussions psychiques d'un malaise chronique compliquent la situation.

SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE



Vertiges



Fatigue



Mal de tête



Nausées / vomissements



Difficulté à respirer



Confusion



Vision floue



Perte de conscience

Conseils



QUELLES SONT LES SÉQUELLES D'UNE INTOXICATION AU CO ?

L'intoxication au CO peut avoir des répercussions à long terme sur le cœur mais peut également causer des lésions cérébrales, des troubles neurologiques un certain temps après l'accident. C'est ce que l'on appelle le **syndrome séquellaire post-intervallaire**. La victime présente alors de l'irritabilité, des troubles de mémoire, des mouvements anormaux. Ces troubles sont souvent réversibles mais peuvent, dans certains cas, rester permanents.

Pendant la grossesse, l'intoxication touche également le fœtus. Le CO peut, dans de graves cas, provoquer sa mort ou des malformations surtout au niveau du squelette et du système nerveux.

VOUS SOUPÇONNEZ UNE INTOXICATION AU CO, QUE FAIRE ?

1. La première chose à retenir est qu'une victime inconsciente peut avoir été exposée au CO. Il est donc primordial de **veiller à votre propre sécurité**. N'entrez pas dans la pièce sans avoir évalué l'espace.
2. **Appelez tout de suite** les services de secours en composant le **112** en signalant que vous suspectez une intoxication au CO. Indiquez également si la victime est consciente ou non.
3. **Si possible, et surtout sans vous mettre en danger :**
 - Ouvrez portes et fenêtres pour aérer le local ;
 - Éteignez, débranchez les appareils susceptibles de produire du CO ;
 - Sortez la victime de la pièce ;
 - Si la victime ne respire plus, commencez la réanimation ;
 - Couchez la victime sur le côté, en position latérale de sécurité, pour éviter qu'elle ne s'étouffe en cas de vomissements.

VENTILEZ

1. Veillez à ce que l'apport naturel et l'extraction d'air frais de l'extérieur de la maison soient suffisants.
2. Assurez une ventilation continue dans les pièces équipées d'un appareil de chauffage.

ALARMEZ

Un détecteur de CO qui prévient lorsque la concentration de monoxyde de carbone est trop élevée dans une zone donnée peut éviter des problèmes.

1. Achetez un détecteur de CO répondant à la norme de produit NBN EN 50291 et portant un label de qualité (par exemple BOSEC, NF, TÜV, Q-label, VDS), qui garantit sa qualité.
2. Installez le détecteur CO :
 - Au plafond de chaque pièce où se trouve un appareil de combustion
 - À une hauteur de 1,5 m si vous souhaitez en placer dans les espaces de vie
 - Au niveau du sol si vous souhaitez en placer dans une chambre à coucher
3. Testez régulièrement les détecteurs. Vous pouvez tester le fonctionnement du détecteur de CO à l'aide du « bouton de test ». Si aucun bouton de test n'est présent, vous pouvez tester le bon fonctionnement d'un détecteur de CO selon les spécifications du fournisseur.

⚠ Attention ! Un détecteur de CO peut donner un faux sentiment de sécurité s'il est mal installé, si toutes les pièces à risque n'en sont pas équipées, s'il n'est pas adapté ou si le dispositif n'est pas remplacé à temps. Un détecteur de CO ne signifie en aucun cas que vous ne devez pas le contrôler ou ignorer les directives d'entretien et de ventilation !

QUE FAIRE EN PRÉVENTION AFIN D'ÉVITER UNE INTOXICATION AU CO

VÉRIFIEZ

1. Les appareils de chauffage dans les logements d'A Chacun Son Logis sont installés par des installateurs agréés mais il reste important que vous en donniez l'accès pour le contrôle annuel.
2. Vérifiez régulièrement la couleur de la flamme : le bleu est bon, le jaune indique une mauvaise combustion.
3. Ne dormez pas dans une pièce où un chauffe-eau ou un appareil de chauffage portable brûle du gaz ou du pétrole. Évitez de l'utiliser dans les petits espaces ou comme chauffage principal.
4. Méfiez-vous des gaz d'échappement des voitures dans les espaces fermés.

Nous profitons de cet article pour vous rappeler que l'utilisation de poêles à pétrole est strictement interdite dans les logements d'A Chacun Son Logis suivant le Règlement d'Ordre Intérieur (article 5 §7).

En effet, ces derniers favorisent la contamination des parois par une production d'humidité importante.

En outre, les poêles à pétrole constituent un danger pour la santé et sont à l'origine de graves accidents. En effet, lors de leur combustion, ils peuvent dégager du monoxyde de carbone, mais aussi du gaz carbonique, des oxydes d'azote ou encore du dioxyde de soufre. Ces derniers gaz néfastes peuvent également être à l'origine de maux de têtes, de problèmes respiratoires (asthme, allergie) voire même d'intoxications pouvant causer la mort.



Conseils

CONSOMMER MOINS D'ÉLECTRICITÉ

En Belgique, on situe le pic de consommation d'électricité entre 17h et 20h la semaine.

En effet, à ce moment-là les commerces et les bureaux n'ont pas encore fermé leurs portes, les transports en commun (train, métro, ...) circulent en grand nombre et des personnes sont déjà rentrées chez elles. Une grande consommation d'électricité a donc lieu simultanément et celle-ci entraîne des risques de délestage (Il s'agit de l'arrêt temporaire de la fourniture d'électricité à une partie des clients finaux dans certaines parties du pays). Ces interruptions soudaines de courant ne sont pas très contraignantes lorsqu'elles sont brèves. Cependant, elles nous privent d'objets du quotidien et provoquent de nombreuses situations indésirables. Par exemple, vos appareils électriques ne fonctionneront plus. Télévisions, ordinateurs, frigos, ... Plus aucun d'entre eux ne sera allumé, impossible alors de les utiliser. C'est également le cas si vous souhaitez recharger un GSM ou tout appareil fonctionnant sur batterie, vous devrez attendre que le courant revienne. Sans oublier que les chaudières seront coupées et les portes de garages automatiques ainsi que les ascenseurs ne s'actionneront plus. De plus, la pression de l'eau diminuera fortement. Pour alors éviter que de telles situations ne surviennent, il faut diminuer notre consommation d'électricité durant ce laps de temps. Mais comment concrétiser vos désirs d'économies en respectant l'intérêt général ?

LES GESTES PRATIQUES

Voici un aperçu des gestes à adopter afin de réduire votre consommation d'électricité. Approuvés par le Service Public Fédéral Economie (SPF), ils devraient vite vous permettre de constater la différence :

- ## 1 L'éclairage
- Diminuez la quantité de lampes allumées dans la pièce où vous vous trouvez et réglez la luminosité nécessaire en fonction de la tâche à accomplir (cuisiner, lire, ...)
 - Réduisez votre utilisation des appareils énergivores comme le fer à repasser, le four, les petits chauffages, etc
 - Remplacez vos anciennes ampoules halogènes par des ampoules économiques (LED). Elles consomment moins d'électricité (meilleure durée de vie) et fournissent une luminosité au moins 4 fois supérieure
 - Nettoyez vos ampoules de temps en temps afin d'enlever la poussière car celle-ci absorbe la lumière et rend l'éclairage moins performant
 - Profitez au maximum de la lumière naturelle (surtout en été)
 - N'abusez pas des éclairages décoratifs fort énergivores
 - Eteignez les lumières lorsque vous quittez une pièce

- ## 3 Les appareils électriques
- Eteignez la télévision lorsque vous ne la regardez pas
 - Préférez un ordinateur portable plutôt qu'un PC fixe, si possible.
 - Faites tourner certains appareils comme le sèche-linge, lave-vaisselle, ... la nuit de préférence, surtout en cas de compteur bi-horaire
 - Faites pendre le plus possible votre linge mouillé sur une corde au lieu d'utiliser le séchoir. En effet, ce dernier est un gros consommateur d'électricité
 - Débranchez les appareils dont vous n'avez pas souvent besoin car certains consomment de l'électricité au niveau du transformateur ou de l'accumulateur
 - Veillez à la classe énergétique en cas de nouvel achat : A, A+, A++ voire A+++ pour les moins énergivores
 - Pensez à dégivrer votre frigo ou congélateur dès que 3cm de givre apparaissent car ils doublent votre consommation

- ## 2 Le chauffage
- A la maison :
- Chauffez les pièces de vie (living, cuisine) à une température maximum de 19°C à 20°C
 - N'hésitez pas à enfiler un pull chaud supplémentaire
 - Veillez au bon entretien du ballon d'eau chaude car il peut doubler la consommation lorsqu'il y a du tartre
 - Si possible, prévoyez un système de régulation de chauffage (thermostat programmable, robinets thermostatiques, ...)
 - Prenez une douche plus souvent qu'un bain
- En dehors de la maison :
- Baissez la température dans les pièces de vie et dans les chambres jusque 15°C-16°C maximum
 - Réglez la température à 12°C lors d'une longue absence (vacances, city trip, ...)

- ## 4 La préparation des repas
- Mettez un couvercle sur vos casseroles. De cette manière, vous économiserez 30% d'énergie
 - Coupez vos plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson. Elles resteront chaudes encore un moment donc pas de soucis
 - Laissez un plat chaud refroidir à l'air libre avant de le ranger au frigo
 - Utilisez, dans la mesure du possible, le micro-ondes plutôt que le four traditionnel car il est jusqu'à 10 fois moins gourmand en énergie

C'est en changeant les mauvaises habitudes qu'il devient possible de réduire facilement ses factures d'électricité au niveau personnel et également d'éviter une pénurie électrique au niveau général. Cela n'altérera pas votre confort et sera même bénéfique pour l'environnement. L'électricité n'est pas une source inépuisable contrairement à ce que l'on pourrait croire, voilà donc de bonnes raisons pour en faire un usage responsable.



Recette / astuce du jour Les légumes infinis

Saviez-vous que certains fruits et légumes sont cultivables « à l'infini » ?

Dans le jargon, on appelle ça la multiplication végétative. En effet, à la place de jeter ce qui ne se mange pas après avoir préparé votre repas, pourquoi ne pas refaire pousser vos légumes ? Les avantages sont nombreux : Zéro pesticide, amusant et totalement satisfaisant !

Voici comment procéder :

L'ail

Sélectionnez quelques gousses sur une tête d'ail puis plantez-les légèrement espacées dans un pot/jardinière ou dans des petits pots séparés, avec le bout pointu vers le haut et à 2,5cm de profondeur. Ensuite, rajoutez du terreau par-dessus et arrosez 1x/semaine.

Veillez à exposer suffisamment le pot au soleil et à couper les tiges quand elles font environ 10 cm de haut, en laissant 3cm afin qu'elles puissent repousser par la suite. Enfin, lorsque les tiges commencent à se dessécher et à brunir, déterrez les gousses : elles se seront transformées en nouvelles têtes d'ail !

Les poireaux, le fenouil, le céleri, ...

Pour cela, il suffit de garder les extrémités ou le cœur de ces légumes et de les mettre dans un verre d'eau pour faire pousser et nourrir leurs racines. Il y a deux mots d'ordre : eau et soleil !

N'oubliez donc pas de changer régulièrement l'eau et de vérifier que le pied soit toujours bien immergé.

Il n'y a plus qu'à attendre patiemment la repousse...





COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Courcelles	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Type de collecte					
	Courcelles 1 Courcelles Souvret	Courcelles 2 Courcelles Trazegnies	Courcelles 3 Courcelles, Gouy-lez-Plélon, Trazegnies	Courcelles 4 Courcelles	

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Pâques	Lundi 10 avril 2023	Samedi 08 avril 2023
Fête travail	Lundi 01 mai 2023	Samedi 29 avril 2023

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

CONSULTEZ
LE SITE WEB !
Plein d'infos sur
www.tibi.be



	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
COURCELLES 1	16	2-16-30	13	13-27	13	13-27	8	8-24
COURCELLES 2	17	3-17-31	14	14-28	14	14-28	11	11-25
COURCELLES 3	18	4-18	15	1-15	15	1-15-29	12	12-26
COURCELLES 4	19	5-19	16	2-16	16	2-16-30	13	13-27

Les recyparcs



RECYPARC de Courcelles
Rue de Binche
HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00*.
Le samedi de 09h15 à 17h30*.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés
01/01, 01/05, l'Ascension (26/05), 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

* Heure de la dernière entrée. La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.

Pas de transport ?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos : 0800/ 94 234

RECYPARC de Fontaine-l'Évêque
Rue du Pétria
HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00*.
Le samedi de 09h15 à 17h30*.

PANNE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Comment réagir ?

Signalez la panne à Ores au **078/78.78.00** ou en remplissant le formulaire en ligne via <https://extranet.ores.be/fr/services/broken-streetlight>.

Si la situation présente un danger immédiat (comme un poteau couché sur la route), prévenez tout de suite le **112**.

Annuaire



Commune de Courcelles

Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 COURCELLES
071/46.68.00

→ bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CPAS

Rue Baudouin 1^{er}, 119 – 6180 COURCELLES
071/46.95.01

CPAS Services Sociaux

Rue Churchill, 313 – 6180 Courcelles
071/46.95.08

→ Joignable du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h à 16h15 – Permanences le lundi et le mercredi de 9h à 11h et le vendredi de 13h30 à 15h30
Permanences sur les sites de Souvret (lundi), Gouy-lez-Piéton (mardi) et Trazegnies (mardi et vendredi).

CPAS Centre Huart

Maison de repos et de soins, maisonnettes et résidence-services

Rue Baudouin 1^{er}, 121 – 6180 COURCELLES
071/46.95.00

A.M.O Pavillon J

Service d'aide à la jeunesse

0478/93.56.52

ou se rendre Cité Renard, 161 – 6180 COURCELLES

Régie de Quartier

Rue de l'Yser, 97 – 6183 TRAZEGNIES
0499/88.99.23

Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires

0491/39.93.52

Maison de village de Trazegnies

Avenue de Prague, 31 – 6183 TRAZEGNIES
071/46.63.60 et **0489/54.18.78**

Zone de Police des Trieux

101 (appel urgent)
ou **071/54.99.40** (appel non urgent)

Ambulance

100

Numéro d'urgence européen

112

Pharmacie de garde

0900/10.500



A Chacun Son Logis
Courcelles

Contacts



ADRESSE POSTALE : rue de l'Yser, 93 à 6183 Trazegnies



SITE INTERNET : www.acsl.be



ADRESSE EMAIL : info@acsl.be



TÉLÉPHONE :

- Numéro général : **071/45.26.24**
- Service Locatif et Social : **071/45.26.24**
 - pour toutes demandes relatives à votre loyer, à votre dossier de candidature, à votre situation financière ou à une demande de transfert
 - soit aux permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
 - soit par téléphone au 071/45.26.24 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h.
- Service Technique : **071/46.63.00**
 - pour toutes demandes d'interventions techniques en urgence ou en dépannage
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00



La Présidente, Elunda PALUMBO, est disponible sur rendez-vous au **0497/17.33.68** ou e.palumbo@acsl.be

NOS BUREAUX SERONT FERMÉS :

En Décembre :
Vendredi 9 après-midi,
Lundi 26
Mardi 27
En Janvier :
Lundi 2
Mardi 3